

PROGRAMME DE REQUALIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Club Infrastructures

SRCE

31 mars 2015 - Aix



Département des Bouches-du-  
Rhône

Philippe Chavaren

Responsable Nature et Paysage d'ASF

## Contexte

**Une opportunité en 2008, liée à la relance économique.**

**Le PVA, un essai réussi.**

**2<sup>ème</sup> programme** de requalification, dans le cadre du Contrat de plan 2012-2016, suite au Paquet vert autoroutier 2010-2012 (5 départements réalisés)

**Des délais tendus :**

- 10 départements à traiter pour fin 2016

**Un contrôle de l'Etat** (MEDDE/DGITM/DIT/GRA -Gestion du réseau autoroutier concédé):

- Dossiers d'information pour validation des sites par GRA
- Respect des délais
- Visite de contrôle des aménagements (par GRA et/ou CEREMA)

## Objectif prioritaire

### 1. Améliorer la transparence de l'autoroute vis-à-vis de la faune sauvage :

- en créant de nouvelles possibilités de continuités écologiques (ouvrages neufs) :
  - éco pont
  - éco duc
  - passe à poissons
  - ouvrages expérimentaux : passerelle à chiroptères
  - échappatoires (portail unidirectionnel , rampe)
  
- en aménageant des ouvrages existants :
  - banquettes dans OH
  - encorbellement dans OH
  - effacement de seuil
  - reprise de radier
  - conversion d'ouvrage routier (PI, PS)



## Méthodologie

### **Analyse spatiale ex-situ (échelle macro)**

- Superposition des couches d'information sur le territoire
- Modélisation et analyse graphique (dilatation-érosion)
- Analyse éco-paysagère fine sur orthophotos
- Confrontation des tronçons à enjeux avec caractéristiques de l'autoroute (clôtures, perméabilité des ouvrages...)

### **Expertise écologique ex et in-situ (échelle locale)**

Approche par tronçon prenant en compte de nombreux critères :

- Analyse éco-paysagère
- Zonages réglementaires (dont classement cours d'eau) et inventaires (ZNIEFF...)
- Documents de planification (SRCE, SCOT, PLU)
- Identification des fonctionnalités écologiques et points de conflit (entrée notamment avec espèces cibles)
- Etudes et données naturalistes, chasse et pêche (éventuellement études mortalité animale)
- Expertise de la perméabilité (fonctionnalité des ouvrages existants)
- Diagnostic écologique (risque habitats et espèces protégés)

### **Concertation (DREAL, CR, CG, DDTM, ONEMA, ONCFS, CRPF, Chambre d'agriculture)**

### **Faisabilité**

### **Suivi des aménagement (2 ans)**

## Expertise écologique

Expertise conduite avec Eco-Med, la fédération de chasse des Bouches-du-Rhône et le GCP

6 tronçons retenus :

### **A7**

- ORGON – connexion Alpilles-Luberon (PK 213 à 216)
- LAMANON – connexion Alpilles-Chaine des Côtes-Colline de Roquerousse (PK 224 à 226)
- LANCON – Garrigues de Lançon (PK 237 à 240)
- LA FARE-LES-OLIVIERS – Garrigues de Lançon-Plateau d'Arbois (PK 242 à 247)
- VELAUX – Plateau d'Arbois (PK 248 à 251)

### **A54**

- EST DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

+ 4 propositions d'amélioration d'ouvrages existants (PS) en faveur des chiroptères sur l'A7

## Sites retenus

**Peu de conditions favorables pour la faisabilité, ce qui a conduit à proposer 2 sites d'éco-ducs à GRA, qui ont été retenus :**

- Eco-duc «Les Canedières» pK 225, commune de Lamanon, A7
- Eco-duc «La Joséphine» pK 249,5 , commune de Velaux, A7

Le choix des sites met en jeu de très nombreux paramètres, auxquels on ne pense pas forcément dans le cadre d'une analyse macroscopique, de type SRCE. On voit ici toute l'importance de l'échelle de travail et de la réalité de terrain.

## Conditions de réalisation des ouvrages (éco-ducts)

### - Eco-ducts :



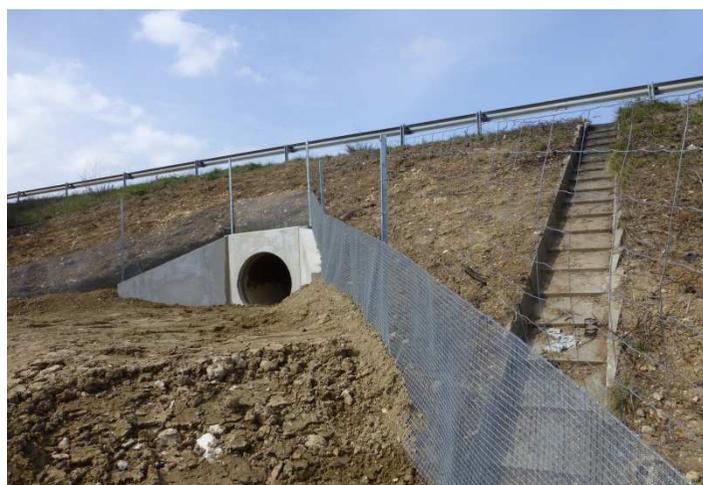
- Configuration en remblais hauteur minimum 2.8 m (rappel de la règle : hauteur =  $2x \phi$  au dessus du fonçage)
- Longueur doit rester inférieur 75 m maximum, pente entre 1 et 3 %
- Accès à définir et plateforme de poussage (d'un côté) récupération de la tête en sortie nécessitant moins de place
- Nécessité d'être au dessus du Q100 si au droit d'un OH
- 2.5 mois de travaux sensu stricto précédés d'au moins 6 mois d'étude de faisabilité technique/dossier

## Phase chantier

La réussite du projet passe également par une bonne maîtrise de la phase chantier :

- Commande adaptée aux objectifs recherchés :
  - évitement des périodes sensibles pour la faune
  - cahier des charges incluant des préconisations de chantier (délimitation minimale et balisage de l'emprise, mise en défens, création d'une piste avec protection du sol si besoin)
  
- AMO écologue
  
- Concertation en interne entre experts biodiversité et conduite d'opération pour capitaliser et valoriser le retour d'expérience

## Phase chantier (éco-duc de Velaux)



## Phase chantier (éco-duc de Velaux)



## Un guide en préparation

Un retour d'expérience sur le suivi de 92 aménagements réalisés sur le réseau VINCI Autoroutes est prévu pour fin 2015. Il apportera notamment des éléments de connaissance sur l'efficacité des différents types d'aménagements préconisés aujourd'hui, leurs caractéristiques les plus favorables à l'utilisation par la faune, les protocoles de suivis...

Fonçage Ø 800 mm

Fonçage Ø 1200 mm



Quelques clichés du suivi des deux fonçages d'A7 au printemps 2011 (©LPO Drôme/ASF)